

La profession de notaire au Québec

Par JULIEN S. MACKAY, notaire

La collaboration entre la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et la Chambre des notaires remonte à fort loin dans le temps. Sans sa généreuse contribution, le Prix Rodolphe-Fournier n'existerait pas. Le colloque de Trois-Rivières (1997) et le numéro d'Histoire Québec de janvier 1998 consacré à «La contribution des notaires à la société québécoise» témoignent des bonnes relations entre les deux organismes. C'est dans ce même esprit de collaboration que nous avons sollicité de M^e Julien S. Mackay l'autorisation de publier dans nos colonnes quelques «belles pages» du récent ouvrage qu'il a signé aux Éditions Archiv-Histo. Conscient avec raison que les notaires, par leur vocation, sont depuis longtemps les gardiens de notre mémoire collective, M. le notaire Mackay, comme il le dit lui-même en introduction, a regroupé «différents textes écrits au fil des ans» afin que ses compatriotes partagent avec lui quelques moments de notre histoire. Les textes qu'il a réunis nous font comprendre et apprécier fort justement le rôle des notaires dans notre culture nationale. Il a peut-être raison d'écrire que la profession de notaire aurait avantage à être mieux connue. Mais quand il nous dit qu'il a lui-même exercé cette profession avec passion pendant plus de cinquante ans, nous le croyons sincèrement. La lecture de ces «fragments d'histoire du notariat» le prouve. Non seulement la lecture de cet ouvrage intitulé simplement et justement «Études sur le notariat» nous en apprend beaucoup sur le rôle, les fonctions et la place des notaires au Québec, mais elle nous révèle aussi un homme qui sait nous faire partager sa passion pour son métier et qui nous permet surtout de découvrir les sentiments d'altruisme qui l'animent. Bien sûr, au sein de la grande confrérie des notaires du Québec, M^e Mackay a rempli de prestigieuses fonctions et occupé des postes de haut rang. Point n'est besoin d'insister. Pour nous, il demeure un précieux collaborateur et surtout un homme de passion.

En fait, c'est un peu avant 1642 que les ancêtres des notaires sont désignés en Nouvelle-France pour répondre aux besoins d'une population encore peu nombreuse.

Le premier fut nommé par Samuel de Champlain en 1621. Il s'agit de Jean Nicolas, greffier de la juridiction de Québec. L'accès à la profession était possible à un «bourgeois dont le mérite consistait seulement à être honnête homme et à savoir écrire passablement». La France n'envoyait pas de notaires qui exerçaient déjà chez elle.

On a même le notaire ambulant qui, comme le dit Jean Provencher dans *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, «parcourt les paroisses, son encrier de corne sur la hanche et son sac de loup marin sur l'épaule, en quête de contrats de mariage, d'actes de vente, d'obligations, de "donaisons" ou d'autres documents à rédiger. Toujours âgé, dit-on, bien mis, il passe à date fixe et on le paie à la pièce».

Il y avait des notaires seigneuriaux qui n'exerçaient qu'à l'intérieur de la sei-

gneurie pour laquelle ils avaient été nommés et les notaires royaux avec juridiction sur tout le territoire. Jean Gloria est le premier notaire royal nommé à Québec en 1663.

Par acte reçu au greffe de Jean de Saint-Père, qui faisait office de notaire à Montréal, le 4 janvier 1648, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent, accorde à Pierre Gadoys la quantité de quarante arpents de terre pour y «avoir une maison dans laditte concession au lieu et place destiné pour la construction d'un bourg ou ville». Cette concession a l'avantage d'être le point de départ du cadastre de Montréal. Rares sont les villes qui peuvent connaître d'une façon aussi précise la date de la création de leur développement. Raymond Dumais, historien aux Archives nationales du Québec à Montréal, a fait, à l'occasion des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal, une recherche à partir de cet acte bien antérieur à celui du 18 août 1653 mentionné dans l'édition de *La Presse* du 18 septembre comme étant le premier acte de propriété enregistré au Canada.

Si l'on peut être aussi précis sur la date et l'identité des actes notariés, c'est qu'on a maintenant la banque de données *Parchemin*, une collaboration de la Chambre des notaires, des Archives nationales du Québec et de la Société de recherche historique Archiv-Histo et qui contient un résumé sur fiche informatique de tous les actes notariés du régime français.

C'est le même Jean de Saint-Père qui fut à l'origine de la première légende du notariat. Il en a été question dans la chronique des légendes de l'édition du dimanche 28 juin 1992 de *La Presse*. Le 27 octobre, Saint-Père était à construire le toit de la maison avec son beau-père et leur serviteur. Ils furent tués par les Iroquois et scalpés. Cependant, la chevelure de Jean de Saint-Père est si belle qu'ils décident de lui couper la tête et de l'emporter comme trophée. «Mal en prit aux assassins qui raconteront... que la tête de Saint-Père, qu'ils avaient coupée et qu'ils emportent avec eux, leur fit quantité de reproches, qu'elle leur disait en fort bon Iroquois, quoi-